



CARPA impossible à obtenir

Par Kiki24

Bonjour,

J'ai en partie perdu mon procès en appel et dois payer une somme à l'une des parties adverses. Mon problème est que je connais une seule partie de la somme à payer car il y a aussi le montant des dépens et intérêts que je ne connais pas précisément. Cela fait plusieurs mois que je demande à l'avocat de la partie adverse son RIB CARPA mais qu'il n'envoie rien. J'ai fait plusieurs lettres recommandées pour demander le montant exact et le CARPA. Je l'ai même eu en direct au téléphone 2 fois et les 2 fois il m'a dit que je n'allais pas tarder à recevoir le CARPA mais toujours rien. Mon avocat n'est plus avocat car il est partie en retraite et me dit qu'il ne peut plus agir. Cela fait 10 mois que l'arrêt de la cours d'appel a été rendu et que je n'ai ni été signifié par huissier pour me réclamer de payer et que même en voulant payer spontanément et après toutes mes relances je n'ai toujours pas de RIB CARPA pour payer. En attendant les intérêts courent.

Je ne sais plus quoi faire. Les intérêts vont commencer sérieusement à faire grimper la facture. Comment puis-je faire pour payer ? Y-a t-il une autre solution que le CARPA ?

Merci de votre aide.

Par osram

Bonjour,

Afin de stopper et de tenter de faire annuler les intérêts, vous pouvez saisir le JEX (juge de l'exécution) auprès du tribunal. Pour cela, allez voir un huissier qui délivrera une assignation. Pas besoin d'avocat, vous vous présenterez vous-mêmes devant ce juge et expliquerez le pourquoi de cette assignation et demanderez que les intérêts indus soient annulés.

Par Indigo

Bonjour Kiki,

"Mon avocat n'est plus avocat car il est partie en retraite et me dit qu'il ne peut plus agir".

Vous pouvez contacter la Carpa du barreau auprès duquel était inscrit l'avocat.

Cordialement